



Les discours

n°4, diffusion post-congrès

JOURNEE du Jeudi 24 novembre 2005

- ☐ Intervention de Monsieur Christian PONCELET, Président du Sénat.....2

DEBAT : Les maires, les jeunes et la culture

- ☐ Intervention de Monsieur Renaud DONNEDIEU DE VABRES, ministre de la Culture4

Séance de clôture du 88ème Congrès de l'AMF

- ☐ Intervention de Monsieur Nicolas SARKOZY, ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire6

**Intervention de Monsieur Christian PONCELET,
Président du Sénat**

**Monsieur le Ministre, cher Jean-François COPE,
Monsieur le Président de l'Association des Maires de France, cher Jacques PELISSARD,
Monsieur le Maire, cher Philippe LAURENT,
Mes chers collègues,
Mesdames et Messieurs les Maires de France métropolitaine et d'outre-mer,
Chers amis,**

D'emblée, je veux vous dire toute la joie qui est la mienne d'être des vôtres ce matin, en ouverture de cette ultime journée de votre congrès consacrée aux relations financières et fiscales entre l'État et les collectivités locales.

Permettez-moi, tout d'abord, de saluer votre dynamique président, Jacques Péliissard, qui depuis une année maintenant, tient avec panache et détermination les rênes de l'Association des maires de France.

Il mène sans relâche un combat exaltant, en notre nom, pour faire entendre le cœur des maires de France et porter toujours plus haut les couleurs de nos 36.500 communes.

J'adresse également un salut très amical à Philippe Laurent, talentueux président de la commission des finances de l'AMF, qui nous fera partager, dans quelques instants, son avis et ses analyses de spécialiste éclairé en matière de finances et de fiscalité locales.

Chers amis, qu'il me soit permis, en préambule, de replonger, un court instant, dans le vif d'une actualité immédiate qui heurte de plein fouet les fondements de notre pacte républicain.

Quels que soient les maux, les blessures ou les douleurs, les républicains que nous sommes ne peuvent accepter la violence comme mode d'expression désespérée au sein d'une démocratie apaisée. Car la violence, c'est la négation même de nos valeurs de fraternité et d'humanisme.

Je me réjouis donc de la fermeté avec laquelle M. le Président de la République a appelé à la restauration de l'ordre républicain et au rétablissement de l'autorité de l'État, comme préalable à la nécessaire réflexion.

Je le félicite aussi des propositions qu'il a formulées pour redonner l'espoir, pour dégager les lignes d'un horizon parfois brouillé et remettre en mouvement un pays désorienté qui peine à entrevoir son avenir.

Il y a aujourd'hui urgence à reconquérir tous les territoires de la République et à faire vivre l'égalité des chances.

Cette exigence citoyenne contre le délitement du pacte républicain passe par une mobilisation de chacun des 36.000 maires.

Mesdames et messieurs les maires de France, vous êtes encore, en première ligne pour relayer les espérances et concrétiser les attentes d'une jeunesse en perte de repères et en proie aux doutes !

En tant que Président du Sénat, assemblée parlementaire à part entière dotée d'un bonus constitutionnel de représentant des collectivités locales, je veux vous « tirer mon chapeau », à vous, dont l'engagement au quotidien s'apparente à un véritable sacerdoce !

Merci à vous, les « nouveaux Hussards de la République », les « fantassins » de la démocratie locale qui, ceints de votre écharpe tricolore, représentez les premiers recours et les derniers

remparts d'une société qui vacille, entre mondialisation, repli sur soi et dérive « communautariste ».

Merci à vous qui incarnez le triptyque républicain inscrit au fronton de nos mairies et mettez toute votre énergie et toute votre détermination pour préserver notre pacte républicain aujourd'hui malmené !

Nos concitoyens ne s'y trompent pas ! Ils sont 72% à faire confiance à leur maire ! C'est un véritable plébiscite !

Mes chers amis, rien ne serait possible sans vous, ou si peu !

C'est à vous qu'il revient de maintenir la cohésion sociale, de relancer l'intégration républicaine et de remettre en marche « l'ascenseur social ». C'est à vous qu'il appartient de contribuer à la nécessaire mixité sociale, dont le Président de la République nous a rappelé l'exigence !

C'est encore à vous qu'il incombera, aux côtés de l'État, d'assurer le succès du « service civil volontaire », comme signe d'appartenance à la communauté nationale.

Je ne suis pas inquiet ! Car je sais que notre pays peut compter sur ses élus locaux pour conforter les soubassements de notre « vouloir-vivre ensemble ».

Pour autant, je ne pêcherai pas, non plus, par naïveté ni excès d'optimisme. Deux exigences sont à mon sens indispensables !

Car cette crise illustre, une fois de plus, l'urgence de doter nos collectivités locales de moyens financiers renouvelés et la nécessité de redessiner la carte des services publics.

- Première exigence : donner aux élus locaux les moyens budgétaires suffisants et adaptés à « l'organisation décentralisée de la République ».

Ces moyens financiers suffisants et adaptés, ce sont d'une part, des impôts locaux justes, modernes et évolutifs et d'autre part, des concours financiers de l'État rénovés, dynamiques et équitablement répartis entre collectivités territoriales.

- S'agissant, en premier lieu, des impôts locaux, chacun s'accorde à reconnaître leur obsolescence.

Il est de notre devoir de responsables politiques de concrétiser la modernisation de la fiscalité locale.

Cette responsabilité, nous devons l'exercer en maintenant le pouvoir de lever l'impôt. Ce pouvoir constitue en effet une composante déterminante, pour ne pas dire prépondérante, du principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales et un attribut de la responsabilité que nous confère l'élection. Un pouvoir qui participe au respect de l'autonomie financière des collectivités locales !

Cette responsabilité, nous devons l'assumer par la promotion d'un impôt juste. Un impôt fondé sur les notions d'équité, de partage et de solidarité à la fois entre les citoyens et entre les contribuables (entreprises et ménages).

C'est à l'aune de cette exigence que le gouvernement a engagé la réforme de la taxe professionnelle en proposant, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2006, un allègement limité aux seules entreprises les plus taxées, c'est-à-dire celles dont l'imposition au titre de la taxe professionnelle dépasse 3,5 % de leur valeur ajoutée.

Cette décision procède d'une démarche pragmatique. Il s'agit d'une solution qui maintient l'équilibre entre d'une part, une imposition mesurée des entreprises et d'autre part, l'attribution aux collectivités locales d'une ressource dynamique.

Je compte sur vous M. le ministre du Budget, cher Jean-François, pour nous garantir que ce plafonnement n'est pas de nature à remettre en cause l'équilibre du mode de financement de l'intercommunalité.

Permettez-moi, à ce stade, d'ouvrir une petite parenthèse. A l'heure où certains stigmatisent une forme de « dérive » de l'intercommunalité, je veux vous redire ma foi en l'intercommunalité. Certes, elle n'a pas encore induit toutes les économies escomptées et se traduit parfois par des doublons ! Mais elle constitue déjà un puissant instrument de péréquation et de réduction des inégalités territoriales. Ne l'oublions pas, le Sénat s'est battu en 1999 pour que l'ensemble du territoire, urbain mais aussi rural, puisse prendre le train de la « révolution intercommunale ». Je ferme la parenthèse.

Au-delà de la taxe professionnelle, c'est l'ensemble de la fiscalité locale qu'il revient de remettre à plat.

- Au premier rang figure la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

L'annonce de l'exonération pour les exploitants agricoles n'a en effet pas manqué de soulever de vives inquiétudes, notamment parmi les nombreux maires des communes rurales pour qui elle constitue une ressource essentielle et un lien avec les agriculteurs.

Le dispositif proposé par le gouvernement, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2006, équivaut à un allègement de 20 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à usage agricole, qui donnera lieu à une compensation au profit des communes et de leurs groupements. Son montant sera de 140 millions d'euros en 2006.

Je vais vous faire une confidence : cette exonération partielle m'incite à penser que nous ne pourrions pas faire l'économie d'une réflexion globale sur le devenir de cet impôt.

- Au second rang figure la taxe d'habitation, impôt local de plus en plus décrié. Je suis de ceux qui jugent cet impôt trop injuste.

A l'évidence, sa réforme constitue aujourd'hui une « ardente obligation » si l'on veut véritablement réduire les inégalités entre contribuables.

L'urgence en la matière est d'autant plus nécessaire que la taxe d'habitation, comme d'ailleurs la taxe sur le foncier bâti, devrait être intégrée, avec l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune, au sein d'un « bouclier fiscal » que le gouvernement veut mettre en œuvre.

Au terme de ce dispositif, aucun contribuable ne pourrait être imposé au-delà de 60 % de ses revenus.

La perspective de ce bouclier suscite de vives inquiétudes auprès des élus locaux. Il pourrait induire, pour les collectivités locales, une perte de ressources évaluée à 43 millions d'euros.

L'examen de ce dispositif à l'Assemblée nationale, la semaine passée, a conduit, -à défaut d'exclure les impôts locaux du bouclier-, à l'adoption d'un mécanisme de mutualisation de la prise en charge, par les collectivités locales, de la part leur revenant dans le financement du plafonnement.

Cette mutualisation devrait être imputée sur la dotation globale de fonctionnement.

Je compte sur vous, cher Jean-François COPE, pour trouver le nécessaire équilibre entre l'application de ce bouclier et le respect de l'autonomie fiscale des collectivités locales.

Croyez-moi, le Sénat y sera particulièrement attentif, dès aujourd'hui !

- J'en viens, en second lieu, aux concours financiers de l'État, dont la réforme engagée, vers davantage de péréquation, constitue une « impérieuse nécessité ».

Garant de la solidarité nationale, l'État doit en effet prendre toute sa part dans la résorption des inégalités territoriales.

Il lui incombe donc de définir un mécanisme de dotations permettant à la fois de contribuer au financement des charges « imposées » par l'État, de réduire les inégalités et de garantir un niveau minimal de ressources aux collectivités locales.

La refonte en cours de la dotation globale de fonctionnement, de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation de solidarité rurale va dans le bon sens ! Elle contribue pleinement à la « réalisation » de l'objectif constitutionnel de péréquation. Objectif que le Sénat a souhaité inscrire dans le marbre de la Constitution au même titre que l'autonomie financière et la compensation intégrale des transferts de compétences.

Aux cotés de ces dotations de fonctionnement, il est aussi, je le crois, primordial et essentiel que les maires deviennent prioritaires dans l'accès aux subventions de l'État en faveur de la rénovation ou la construction d'équipements sportifs, éducatifs ou culturels. Des équipements qui font encore trop souvent défaut, là où les besoins sont les plus criants.

- C'est là tout le sens de ma seconde exigence qui implique de répartir équitablement les services publics sur l'ensemble de notre territoire, urbain comme rural.

Quand une école ferme, quand un bureau de poste baisse son rideau, c'est un peu, c'est beaucoup de vie qui disparaît !

Pour mettre un terme à cette « spirale infernale », il nous faut élaborer une méthode de concertation, en amont, afin d'éviter de découvrir, dans la presse, la fermeture d'un service public local.

En ce sens, je me réjouis de la « Charte des services publics en milieu rural » que vient de nous remettre notre ami Paul Durieu. Ce nouveau « cahier des charges » implique de trouver le juste équilibre entre modernisation des services publics et respect d'un maillage pertinent du territoire, auquel nos concitoyens sont attachés.

La résolution de cette équation passe notamment par l'amélioration de la qualité du service rendu, le développement des maisons des services publics et la diffusion des nouvelles technologies de l'information. Autant de facteurs à combiner.

Vous l'avez compris. La tâche est immense mais exaltante. Il s'agit là de la noblesse de notre engagement, de la détermination du politique pour offrir à nos enfants, à tous nos enfants, « fils et filles de la République », les raisons de l'espérance.

En conclusion, mesdames et messieurs les maires de France, je voudrais vous redire combien la France compte sur vous pour sortir notre pays de cette crise endémique, pour donner sens et consistance à notre démocratie, pour conforter le socle d'une véritable démocratie participative, seule à même de satisfaire l'immense besoin d'enracinement, de proximité, de rassurance qu'expriment nos concitoyens.

Mes chers amis, ensemble, tournons nous résolument vers l'avenir pour tracer la ligne bleue d'une France plus tolérante, d'une France plus humaine, d'une France plus solidaire.

**Intervention de Monsieur Renaud DONNEDIEU DE VABRES,
ministre de la Culture**

**Monsieur le Président, cher Jacques PELISSARD,
Mesdames, Messieurs les Maires,
Mesdames, Messieurs les Présidents de communautés,**

C'est un grand honneur pour moi de participer à votre congrès et je vous remercie pour votre invitation à m'exprimer lors de cette séance de clôture. C'est aussi une grande émotion, pour l'élu municipal, pour le ministre que je suis, de pouvoir, pour la première fois, à travers votre assemblée, m'adresser ainsi à l'ensemble des maires de France.

Il n'est pas de sujet plus actuel que celui de votre table ronde de cet après-midi : les maires, les jeunes et la culture. Vous êtes en première ligne, lorsqu'il s'agit de lutter contre toutes les formes de violence, et le Premier ministre vous a clairement dit, en ouvrant solennellement votre congrès mardi, combien il entendait renforcer vos prérogatives dans ce domaine, aux côtés et en complément de l'action déterminée et forte menée par l'ensemble des services de l'Etat, et notamment ceux qui sont chargés, sous l'autorité de Nicolas Sarkozy, du respect de l'ordre public et de la loi, essentiel à la vie en société. Vous êtes aussi en première ligne de la « mobilisation des cœurs et des esprits » à laquelle a appelé le Président de la République.

Vous jouez un rôle majeur en faveur de la cohésion sociale de la cité, dans chacune de vos communes, et dans la République dans son ensemble.

C'est pourquoi vous êtes les élus les plus populaires auprès de nos concitoyens. Vous êtes les élus les plus proches et vous connaissez parfaitement leurs besoins et leurs préoccupations. Je sais aussi les difficultés que vous rencontrez dans l'exercice de vos responsabilités, que je mesure à l'occasion de chaque réunion du conseil municipal, dans la ville dont je suis l'élu, et lors de chacun de mes nombreux déplacements à travers la France, où chaque rencontre avec vous, me permet de mieux cerner vos attentes et celles de nos compatriotes, afin de mieux y répondre.

Lorsque je suis allé, il y a une quinzaine de jours, dans le théâtre de Cergy-Pontoise – scène nationale - dévasté par les flammes, sans la presse, mais aux côtés du maire de Pontoise et du président de la communauté d'agglomération, au-delà même de notre désarroi et de la souffrance des équipes et des habitants devant la brutalité et la violence d'un tel acte destructeur, sans parler de son coût, ce qui était sans doute le plus douloureux, c'était l'atteinte portée au symbole même, à la volonté d'ouverture, de création, d'échange et de partage que ce lieu de culture et de vie incarne. Je parle au présent, parce que fort heureusement il n'est pas entièrement détruit. Je parle au présent parce que cette volonté, cette énergie, je sais, lorsque je vous rencontre, qu'elles sont présentes en chacun de vous. Et je suis venu vous dire que vous pouvez compter sur l'Etat pour les accompagner, pour les stimuler, les encourager. Car elles sont plus fortes que toutes les fractures de notre société, que tous les clivages partisans. Elles expriment l'intérêt général. Et elles illustrent le rôle fondamental de la culture dans nos communes, comme à l'échelle nationale et internationale, fondé à la fois sur une vision de l'avenir, ouverte sur la liberté, des liens entre les hommes, créateurs de solidarité, en faisant appel à ce qu'il y a de meilleur en eux. L'identité d'une ville, comme de tout territoire, est profondément enracinée dans sa culture, dans son patrimoine, dans sa mémoire, sans aucune nostalgie, sans l'enfermer dans le passé, mais en proposant au contraire des perspectives d'avenir, de construction, de création.

La culture est au cœur de l'activité et de l'attractivité de nos villes et de nos territoires. Les milliers de monuments et de sites, dont vous pouvez être légitimement fiers, les musées, les quelque 2000 festivals que vous organisez ou accueillez chaque année, les expositions, les manifestations et les équipements culturels que vous développez, le plus souvent en partenariat avec l'Etat, j'y reviendrai dans un instant, sont à la fois déterminants pour la qualité de la vie de vos habitants et de tous les visiteurs que vous accueillez, mais aussi pour le développement et le

rayonnement de vos communes, qui sont avant tout des communautés humaines.

La première forme de citoyenneté, c'est-à-dire d'insertion dans la cité, dans la République, est souvent de nature culturelle. L'action culturelle, comme l'éducation artistique et culturelle, comme l'épanouissement personnel de chacun, reposent sur une même démarche : découvrir, apprendre, comprendre et créer. Une démarche qui demande du talent, du travail et des efforts, quelles que soient les formes d'expression ou de pratique artistiques. Et je tiens à citer quelques uns de ces domaines où l'engagement de l'Etat est significatif à vos côtés, où nous menons cote à cote cette politique culturelle commune, qui repose sur le rassemblement des énergies, dans le respect et la reconnaissance du rôle et des responsabilités de chacun.

C'est d'abord le soutien aux lieux et aux formations permettant d'accueillir et d'accompagner les pratiques artistiques dites émergentes, qui sont très répandues chez les jeunes, et je pense en particulier au réseau des scènes de musiques actuelles (SMAC), comme le Florida à Agen, non loin de chez vous, cher Francis Cabrel, Cher Monsieur le maire d'Astaffort, où il n'y a pas eu une voiture brûlée.

Dans le domaine si essentiel du spectacle vivant, dans l'immédiat, grâce au travail mené avec Jean-Louis Borloo, le gouvernement est déterminé à ce que, au sein 100 millions d'euros de crédits destinés aux associations pour relancer la politique d'égalité des chances dans les banlieues, des moyens forts soient dégagés pour que les acteurs du monde culturel participent pleinement à cette politique d'intégration. Ces crédits d'intervention, déconcentrés dans les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), animatrices des pôles culture auprès des préfets de région, iront en priorité au soutien aux compagnies, dont nous connaissons le travail de proximité irremplaçable qu'elles effectuent dans les quartiers difficiles pour développer l'éveil et l'intérêt des jeunes pour la création artistique, participant ainsi, de manière emblématique, au renforcement de la cohésion sociale. Je pense par exemple à Gare au Théâtre à Vitry, dans le Val-de-Marne, où j'étais dimanche dernier, ou à la friche de la Belle de Mai, à Marseille, où j'ai lancé au début de cette année le Temps des Arts de la Rue, cher Jean-Marie Songy. Mais aussi, pour le cinéma, à l'opération Cinéville, pilotée par le Centre national de la Cinématographie, qui consiste à organiser dans les quartiers sensibles, hors temps scolaire et durant toute l'année, des opérations d'éducation à l'image ou des ateliers de pratiques artistiques liées au cinéma ou à l'audiovisuel, en partenariat avec vous et vos services, avec les exploitants, et avec la collaboration active des professionnels du cinéma.

Notre patrimoine, qui est notre mémoire, notre identité, appartient à tous. Il est ouvert à tous. Il doit être accueillant aux arts vivants et à la création d'aujourd'hui. Il a un rôle à jouer pour créer de nouveaux liens entre les générations. L'opération « les Portes du temps » organisée cet été à Fontainebleau a ainsi permis à 8000 jeunes de la région Ile-de-France de découvrir cet élément prestigieux de notre patrimoine national, au cœur de cette ville historique. Le succès de cette expérience et l'intérêt manifesté par les élus nous incitent à la reconduire et à l'élargir à d'autres monuments historiques de l'Etat, dans plusieurs régions, en coopération, bien sûr, avec vous et plusieurs d'entre vous m'ont déjà contacté.

Dans le domaine si important de la langue, de la lecture, du livre, qui est aussi l'une des clés de la relation à soi et aux autres, les bibliothèques, les médiathèques de proximité, les « Ruches », qui bénéficient de l'aide du ministère de la culture, aussi bien pour l'investissement que pour le fonctionnement, ont un rôle essentiel à jouer, sur l'ensemble de notre territoire, dans les zones fragiles, rurales, éloignées des « villes-centres », mais aussi dans les quartiers urbains périphériques.

Ces quelques exemples nous donnent la mesure des défis que nous avons à relever ensemble, dans chacune des communes, des communautés, des villes et des villages de France, pour

placer la vie culturelle, facteur de développement, de rassemblement, d'identité, de reconnaissance, d'initiative, de dynamisme, de lien social, au cœur de la cité. Oui, j'espère vous avoir convaincu que votre politique culturelle, notre politique culturelle, car vous êtes les partenaires de l'Etat, n'est pas un supplément d'âme, mais devient aujourd'hui le socle de notre vivre ensemble.
Je vous remercie.

**Intervention de Monsieur Nicolas SARKOZY,
ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire**

**Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les Maires,
Chers amis,**

Merci, cher Jacques PELISSARD, de votre invitation : je n'ai pas besoin de vous dire le plaisir que j'ai à être parmi vous aujourd'hui pour clore le rendez-vous annuel de cette grande famille des maires de France, de tous les maires de France.

Notre pays sort tout juste d'une période d'épreuve. Je ne veux pas commencer mon intervention sans vous rendre hommage, à vous tous, et en particulier à ceux d'entre vous qui ont dû faire face, pendant ces trois semaines, aux violences, aux émeutes.

Pendant ces trois semaines, je suis allé sur le terrain, dans les cités, presque toutes les nuits, et à chaque fois j'y ai vu des élus déployant toute l'énergie possible pour calmer les esprits, panser les plaies et rendre confiance aux honnêtes gens. J'ai vu des hommes et des femmes s'engager sans réserve, s'exposer dans leur personne. J'ai été maire, comme vous, pendant 19 ans, et je sais l'engagement permanent que cela suppose. Je veux tous vous remercier.

Je sais aussi que certaines de vos communes sont confrontées aujourd'hui à des problèmes très concrets. Ces violences urbaines ont fait subir de lourdes dégradations aux équipements et aux bâtiments publics. Votre priorité est de remettre ces équipements publics en état le plus rapidement possible. Je peux vous dire que j'ai obtenu l'accord du ministre du budget pour supprimer le délai de remboursement du fonds de compensation de la TVA pour les dépenses d'équipement qui seront effectuées en réparation des dégâts causés par ces violences urbaines.

Je veux m'arrêter quelques instants, sur l'action qui a été conduite ces dernières semaines et que j'entends mener pour rétablir la sécurité des Français, dans la continuité de ce que j'ai fait entre 2002 et 2004.

Ce que nous avons connu, c'est d'une certaine façon une heure de vérité. La réalité c'est que dans trop de nos cités des voyous veulent imposer leur loi qui est celle de tous les trafics. La réalité c'est qu'ils font régner la peur parmi les honnêtes gens. Et la vérité c'est que nous ne pouvons acheter le calme quand il a pour prix la domination des chefs de bandes et des trafiquants. Le choix est simple. Il est entre la loi de la République et celle des bandes. Et ce choix nous l'avons fait.

Dans cette action, chacun a sa place : la police et la gendarmerie, dont les hommes et les femmes ont démontré, une fois encore, leur courage et leur sang-froid ; la justice ; et naturellement vous, les maires. Je veux réaffirmer, comme je l'ai fait entre 2002 et 2004, le rôle primordial que vous êtes appelés à jouer pour continuer de faire reculer l'insécurité.

Ce rôle, nous l'avons renforcé depuis 2002, par exemple par la mise en place des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, placés sous votre présidence.

Nous allons le renforcer encore, en vous donnant les moyens d'une coordination efficace pour prévenir la délinquance. Car vous savez mieux que quiconque qu'il est totalement vain de vouloir opposer la prévention et la répression. Et vous savez bien que puisque c'est au maire que l'on réclame tout, même quand il n'est pas responsable, il vaut mieux après tout qu'il ait les moyens de ce qu'on lui réclame.

Dans le cadre du plan de prévention de la délinquance qui est en cours de finalisation, je proposerai des dispositions nouvelles. Leur premier objectif sera de permettre aux maires avec ses adjoints, et avec ses services de régler les difficultés lorsqu'elles

surgissent et non pas quand il est trop tard. Ce n'est pas quand un adolescent de 15 ans est devenu un délinquant multirécidiviste qu'il faut commencer à se préoccuper de son cas !

Je veux donc vous donner les moyens de mieux recenser les enfants d'âge scolaire dans vos communes, pour vérifier qu'ils respectent l'obligation d'inscription scolaire. Je veux que vous soyez informés, par les chefs d'établissements, des situations d'absentéisme scolaire répété, qui sont souvent le premier signe de la dérive. Je souhaite que la loi vous donne clairement un pouvoir d'intervention auprès des parents, pour les placer devant leurs responsabilités et pour les aider à les assumer.

Il faut également vous donner la possibilité de coordonner les interventions de caractère social. Pour une même famille, on peut voir intervenir des assistantes sociales, des médecins de la PMI ou de la médecine scolaire, des éducateurs spécialisés, des animateurs, des enseignants, des policiers aussi, sans que ces interventions soient coordonnées, sans que l'information soit partagée et sans que quiconque soit vraiment responsable ! Eh bien je le dis comme je le pense : quand il s'agit d'un enfant en danger ou d'un enfant en train de déraiper vers la délinquance, les acteurs concernés doivent avoir l'obligation de mutualiser leurs informations, et il faut que l'un d'entre eux pilote l'action de l'ensemble. Je ne vois personne de plus légitime que le maire pour dire qui doit faire quoi.

S'agissant des maires des banlieues, des maires dont les communes comportent des quartiers sensibles, je veux leur dire aussi que j'ai pour eux une ambition, celle de donner à la politique d'aménagement du territoire, une nouvelle dimension, une dimension qui lui a toujours manqué : la dimension urbaine. Je leur ferai prochainement des propositions en ce sens.

Un dernier mot sur ces questions de sécurité, pour évoquer les problèmes que vous rencontrez avec les gens du voyage. Là encore, la loi de 2002 a permis de réels progrès. Le nouveau délit de "stationnement illicite commis en réunion" permet aux forces de l'ordre d'agir immédiatement. Depuis deux ans 1400 délits ont été constatés et 1700 personnes mises en cause. Cette nouvelle disposition s'avère donc très utile mais elle ne peut effectivement s'appliquer encore partout. Il faut que des aires d'accueil voient le jour là où elles n'existent pas encore.

Il faut aussi aujourd'hui aller plus loin sur le plan juridique. Il me semble nécessaire d'accélérer la procédure d'évacuation forcée des résidences mobiles prévue par la loi du 5 juillet 2000. J'ai proposé au Garde des Sceaux de réduire à 48 heures le délai donné aux tribunaux pour statuer sur toute demande d'évacuation présentée par un maire. Les groupes qui s'installent de manière illégale sur un terrain se jouent des lenteurs de la procédure judiciaire et ne courent aujourd'hui quasiment aucun risque d'être évacués sur décision de justice avant une semaine. C'est cela que je veux changer.

Vous le voyez : mon objectif principal, c'est de vous donner les moyens d'exercer vos compétences. Ce qui est valable pour la prévention de la délinquance est valable pour tous les aspects de notre relation, quelle que soit la taille de votre commune. Le rôle de l'Etat, tel que je le conçois, c'est d'aider les élus à assumer leurs responsabilités.

Pour cela, nous avons ouvert, avec Brice HORTEFEUX, trois chantiers.

Le premier chantier, c'est celui de la rénovation du contrôle de légalité.

Un contrôle de légalité moderne, c'est d'abord un contrôle de légalité qui sait tirer le bénéfice des technologies modernes. Nous avons décidé de doubler la vitesse de déploiement de l'application informatique, qui vous permettra d'adresser sous une forme entièrement dématérialisée les actes transmis au contrôle de légalité : toutes les préfectures y seront raccordées d'ici à la fin de l'année 2006.

Un contrôle de légalité moderne, c'est également un contrôle de légalité qui sait se fixer des priorités. Il faut que nous mettions fin à la fiction du contrôle exhaustif, qui ne recouvre en réalité qu'un contrôle formel et, il faut bien le dire, trop largement orienté vers les questions de personnel. J'ai demandé à chaque préfet de déterminer les champs de contrôle prioritaires, à la fois thème par thème et, soyons clairs, collectivité par collectivité.

Un contrôle de légalité moderne, c'est enfin un contrôle de légalité qui sait mobiliser, dès le stade du conseil, un réseau d'expertise propre à assurer le niveau de sécurité juridique maximal que vous êtes en droit d'attendre. Il faut que sur des sujets devenus aussi complexes que les marchés publics ou l'urbanisme nous puissions rassembler autour de vos projets les meilleurs experts des services de l'Etat.

C'est dans le même esprit que je veux que nous avançons ensemble sur la question de la responsabilité pénale des élus. Cette mise en cause est, dans une certaine mesure, normale dans une société où tous les décideurs ont à rendre des comptes.

Mais je sais que certaines décisions rendues récemment, notamment dans l'affaire du tunnel du Mont-Blanc, ont suscité votre émotion. Sachez que j'étudierai, en liaison avec le Garde des Sceaux, toutes les propositions que pourra formuler l'association des maires de France sur ce sujet. Ce qu'il faut éviter, c'est qu'une application systématique du principe de précaution vienne paralyser l'action publique alors que, dans le même temps, nos concitoyens attendent de nous de l'action et des résultats. Ce qu'il faut éviter c'est d'être injuste à l'égard de ceux qui ne comptent pas leur temps au service de leurs concitoyens.

Deuxième chantier : l'intercommunalité. Je voudrais pour ma part vous dire en quelques mots ma conviction, qui est simple.

L'intercommunalité regroupe aujourd'hui 84 % de la population, dans plus de 2500 établissements publics de coopération intercommunale. Ce développement en fait un élément structurant du territoire national. Ce développement a été soutenu par l'Etat de manière continue, et aucun argument ne peut remettre en cause le bien fondé de ce mouvement.

J'ai signé hier des instructions précises et claires à l'intention des préfets pour les inviter à examiner avec vous l'état de la situation et rechercher les moyens de la meilleure efficacité. Cette démarche n'est en aucun cas une démarche de défiance. C'est au contraire une démarche d'exigence, parce que nous accordons une grande importance au rôle que doit jouer l'intercommunalité. Et c'est aussi une démarche de confiance, qui se mettra en place dans le dialogue et le respect des équilibres, entre les communes et les EPCI, entre les maires et les présidents de communautés.

Troisième chantier, celui des ressources humaines. Le projet de loi sur la fonction publique territoriale répond à deux défis majeurs.

Le premier défi est d'ordre démographique. D'ici à 2012, un tiers des fonctionnaires territoriaux et la moitié des cadres A atteindront l'âge de la retraite. Il est donc urgent de rendre la fonction publique territoriale plus attractive pour les nouvelles générations.

Le second défi, c'est de vous donner une véritable capacité de gestion de vos ressources humaines. La gestion des fonctionnaires territoriaux répond souvent à des logiques bureaucratiques qui empêchent la valorisation des compétences.

Pour relever ces défis, le projet de loi poursuit deux objectifs. Le premier, c'est de valoriser l'expérience professionnelle et de renforcer la formation. Vous devez pouvoir recruter et promouvoir vos collaborateurs en donnant autant de prix à leur expérience professionnelle qu'à leurs titres académiques ; nous simplifierons les concours en ce sens et, là où c'est possible, nous allégerons les formations initiales.

Est-il normal que lorsqu'un gendarme parti en retraite accepte d'exercer les fonctions de garde-champêtre, il doive passer exactement les mêmes épreuves et effectuer le même stage qu'un débutant ? Est-il normal qu'un jeune fonctionnaire recruté à bac+5 doive suivre, avant d'entrer en fonctions 6 mois ou 1 an de "formation initiale" ?

Vos agents doivent aussi pouvoir se former régulièrement ; le droit individuel à la formation qui leur sera reconnu sera centré sur les formations véritablement professionnelles, et utilisé en accord avec l'employeur.

Le second objectif, c'est de donner une plus grande autonomie de gestion pour toutes vos collectivités. Cela suppose d'abord d'éviter que les collaborateurs que vous recrutez commencent par partir dans des formations initiales longues, pour être ensuite débauchés par des collectivités plus importantes. Les collectivités qui débauchent un jeune fonctionnaire devront indemniser la collectivité qui a assumé sa formation.

Ensuite, il faut que vous puissiez recruter les collaborateurs dont vous avez besoin. En abaissant de 3 500 à 2 000 habitants le seuil de création des emplois fonctionnels de directeur général des services, nous vous permettrons de recruter des collaborateurs directs sur lesquels vous pourrez vous appuyer en toute confiance. 2 000 communes sont concernées par cet abaissement de seuil.

Enfin, il faut que vous puissiez récompenser le mérite. Il n'y a aucune raison que la carrière des fonctionnaires territoriaux soit déterminée jusqu'à leur retraite par le concours qu'ils ont passé à 25 ans. Il faut que nous sortions de la logique où tout le monde avance au même rythme et où les possibilités réelles de promotion rapide sont, pour certaines catégories, quasiment nulles. Pour cela je souhaite que, dans le volet réglementaire qui accompagnera la loi, nous vous donnions de vraies marges de manœuvre en desserrant la contrainte des quotas d'avancement, qui empêchent les petites collectivités de promouvoir leurs meilleurs collaborateurs, au risque de les voir partir. Enfin, je m'attacherai, en ce qui concerne la réorganisation des compétences entre le CNFPT et les centres de gestion, à ce que cette évolution n'entraîne pas de surcoût pour vos collectivités.

Je sais bien que, dans ce qui détermine votre capacité d'action, il y a la question de vos moyens et donc des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales. Je ne redirai pas avec d'autres mots ce que le Premier Ministre vous a dit mardi.

J'ajouterai simplement qu'au-delà, nous devons avoir conscience que les réformes engagées ne peuvent constituer qu'une étape. Nous devons travailler à une réforme de plus grande ampleur de la fiscalité locale. Je sais que vous y réfléchissez activement, Monsieur le président, et il faut que nous puissions en parler rapidement. Notre objectif, ce doit être de donner aux collectivités une vraie responsabilité sur leurs ressources et de garantir en même temps aux contribuables une réduction globale des prélèvements obligatoires. Nous n'échapperons pas à cette réforme en profondeur.

J'ai commencé en évoquant les événements qui ont marqué, ces dernières semaines, nos villes et nos banlieues. Vous me permettez de terminer avec le monde rural, pour vous dire quelques mots de la démarche que nous avons engagée, avec Christian ESTROSI, sur les services au public.

Cette démarche repose d'abord sur un constat : les territoires ruraux, dans leur ensemble, se peuplent à nouveau. De ce constat, je tire une conviction : celle que nous devons rompre avec une approche uniquement défensive des services publics, pour passer à une approche dynamique.

Vous craignez, dans votre commune, que continuent à fermer les écoles, les bureaux de poste ou les trésoreries. Je ne vais pas vous dire aujourd'hui que la solution c'est l'immobilisme, c'est ne rien changer. Vous savez que les services publics doivent s'adapter et qu'on ne peut garder éternellement une organisation conçue il y a plus d'un siècle.

Mais pour accepter de changer, il faut avoir confiance en l'avenir. Pour cela, l'engagement que je veux prendre aujourd'hui devant vous, en tant que ministre de l'aménagement du territoire, c'est qu'il n'y aura pas de réorganisation sans discussion préalable avec vous, et surtout pas de réorganisation sans amélioration du service rendu. Ne raisonnons pas en termes de structures. Raisonnons en termes de services rendus car un Français qui habite à la campagne a le droit d'accéder à des services de même qualité que celui qui habite à la ville. Et pour y parvenir soyons imaginatifs.

Ce que je propose c'est de partir des besoins et d'inventer, dans chaque bassin de vie, les formes d'organisation du service au public qui répondent à ses besoins. Ce que je propose, c'est tout simplement un projet de service par territoire. L'efficacité de cette démarche, je l'ai prouvée lors des redéploiements entre police et gendarmerie : dans cette réorganisation nous avons concilié le renforcement de l'efficacité, et le maintien de la proximité.

J'ai procédé cette fois-ci de la même manière, non pas avec un schéma national qui bloque tout, mais au plus près des territoires, en demandant aux préfets d'organiser une concertation d'ensemble sur les services au public.

Cette concertation n'est pas terminée et votre préfet prendra le temps qu'il faudra pour construire un projet dans les territoires ruraux de votre département. Je veux prendre devant vous des engagements clairs : même après le 1er janvier 2006, il n'y aura pas de réorganisations des services de l'Etat et de ses opérateurs sans engagement ferme et précis sur la qualité du service rendu aux usagers et aux maires. Les préfets y veilleront et la loi sur le développement des territoires ruraux leur donne le pouvoir d'imposer la concertation. Leur rôle est essentiel et j'entends qu'ils l'exercent. Les projets de réorganisation des grands réseaux seront exposés, discutés pour rechercher en partenariat les uns avec les autres les moyens d'améliorer le service en innovant. Tout cela est possible, l'expérience menée par la Poste l'a prouvé.

J'ai également travaillé avec le ministre de l'Éducation nationale pour harmoniser les seuils d'ouverture et de fermeture de classe dans chaque département, et pour mettre en place une vision à moyen terme qui vous permettra de réagir à temps, plusieurs années à l'avance, quand les évolutions démographiques menacent une classe ou une école.

Il faut inventer un nouveau service au public en milieu rural. Mais nous ne le ferons pas avec les méthodes du passé. Nous ne le ferons pas en organisant les services de manière séparée. Pour réussir nous devons aussi mutualiser les moyens, décloisonner les réseaux, et prendre en compte les services dans leur ensemble, services publics et services au public. Nous savons bien que trop de services ont disparu parce qu'on les considérait séparément. Ne persévérons pas dans cette erreur. Le contact personnel demeure irremplaçable pour beaucoup de gens. Pour garder ce contact de proximité, les fonctionnaires, qu'il soient secrétaires de mairie ou par exemple agents du Trésor public, doivent pouvoir exercer un rôle polyvalent : aider à remplir les dossiers d'allocations familiales ou d'allocation personnalisée d'autonomie, donner des renseignements sur les déclarations d'impôt, afficher les offres d'emploi de l'ANPE. Cela veut dire que la mairie qui est ouverte 2 demi journées par semaine pourra l'être par exemple 4 demi journées. Tout le monde sera gagnant. Mais il faut que ces agents polyvalents soient formés, correctement rémunérés, équipés de l'informatique nécessaire,

et surtout que tous les services avec lesquels ils travaillent répondent "présent" et les assistent.

C'est pour cela que j'ai décidé de lancer des "relais services publics" dans les communes rurales. Ce label accordé à des points de services polyvalents garantira la qualité des services rendus à l'usager à travers l'engagement au niveau national des réseaux partenaires. J'en préciserai la mise en œuvre en mars 2006 au terme d'une mission de préfiguration que je viens de lancer. Il sera notamment financé par l'enveloppe de 50 M€ prévue pour soutenir, en investissement et en fonctionnement, les projets innovants.

Pour pouvoir maintenir cette proximité, il faudra aussi lever la contrainte des statuts. Pour qu'un agent territorial ou de l'État puisse avoir ces fonctions polyvalentes, nous assouplirons les règles sur les cumuls d'activité et nous simplifierons le recours aux groupements d'intérêt public. Entre les statuts et la qualité du service rendu, vous l'aurez compris, je choisis le service.

Je n'oublie pas non plus que l'accès aux moyens de communication est plus que jamais essentiel et la base du développement économique. Comment comprendre que le téléphone mobile, avec plus de 45 millions d'abonnements en France, ne fasse pas partie du service universel des communications ? Je souhaite qu'on demande à nos partenaires européens le service universel du téléphone mobile, par souci de justice à l'égard des territoires ruraux.

Dans cette démarche, nous devons faire une place particulière, à côté de la question des services au public, à la question des services qui sont rendus aux maires, -ce n'est pas la même chose- à cette relation privilégiée et si importante pour l'exercice de vos fonctions, que vous entretenez avec votre percepteur, avec votre subdivision de l'équipement. Qu'il s'agisse de tenir vos comptes, de vous aider dans la préparation de vos budgets, qu'il s'agisse de l'instruction des permis de construire ou de l'assistance technique, la mission que ces réseaux remplissent au service des élus est au cœur de leurs métiers.

Il faut garantir aux prestations qui vous sont rendues le meilleur niveau : plus de sécurité dans l'expertise, plus de continuité dans le suivi des dossiers. Cela suppose parfois de renoncer à la proximité géographique immédiate, mais les grands ministères que j'ai cités sont prêts à s'engager, dans chaque département, sur des objectifs précis de qualité, de réactivité, de disponibilité vis-à-vis des maires. L'État doit avoir avec vous, les maires, pour l'exercice de vos responsabilités, le souci permanent du service rendu. Pour vous aussi, pas de réorganisation sans amélioration de ce service, voilà le système "gagnant-gagnant" que je propose !

Mesdames et messieurs les maires, je veux vous donner pleinement confiance en l'État. Cela veut dire ne pas vous cacher la vérité sur les sujets difficiles, cela veut dire veiller à chaque instant au respect de la parole de l'État, cela veut dire écouter à chaque instant vos attentes, vos difficultés, et vos projets. C'est exigeant, mais c'est mon devoir.

Je sais qu'aujourd'hui, vous êtes, plus que jamais, en première ligne. Chaque jour, c'est vers vous que se tournent les Français. Chaque jour, c'est en vous qu'ils placent leur confiance.

Et vous, vous avez besoin du soutien de l'Etat, pour exercer cette responsabilité.

Plus de liberté, plus de sécurité et plus de confiance : voilà ce que je souhaite pour la France, voilà ce que je propose aux maires de France.